



E-learning Services échange et partage



MIRC 

Découvre les services régionaux – MIRC

Cette présentation vous permet de découvrir les différents usages proposés par les services d'échange et de partage MIRC.

Pour toute demande ou pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, vous pouvez contacter le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent régional à l'adresse suivante : referent-mirc@esante-centre.fr

Bonne initiation !

Les services régionaux – MIRC

	PACS	Archivage mutualisé	Echange & partage
Cible	Etablissements et structures non dotés d'un PACS ou souhaitant le renouveler	Etablissements et structures dotés d'un PACS	Tous les professionnels médicaux publics ou privés habilités quel que soit leur lieu d'exercice
Principale fonction	Assurer la gestion, le stockage et la diffusion interne des examens d'imagerie de manière sécurisée et centralisée.	Bénéficier d'une solution régionale mutualisée pour l'archivage long terme des examens d'imagerie chez un hébergeur agréé HDS.	Accéder aux examens d'imagerie, quel que soit leur site de production en région : • Communauté de partage régionale • Diffusion externe
Bénéfices recherchés	Disposer d'une offre compétitive sans recourir à une consultation ou à une mise en concurrence	→ Réduire les coûts d'archivage → Assurer la conservation des examens d'imagerie à long terme	→ Améliorer la prise en charge du patient → Eviter la redondance des examens

Les services « échange & partage »

Permettent d'accéder au dossier d'imagerie d'un patient, quel que soit leur lieu de production, dès que [l'établissement producteur est adhérent au projet MIRC](#). Cet accès est possible si le patient ne s'est pas opposé au partage de ses données personnelles.

Les services d'échange et de partage sont constitués de 2 briques :



Ce service s'adresse aux **professionnels habilités des établissements** adhérents. Il permet d'accéder aux antécédents d'imagerie des autres établissements membres, **depuis le PACS** ou par le biais d'une [URL sécurisée](#). Ce service a pour objectif d'améliorer la prise en charge patient en facilitant le suivi de **l'évolutivité des maladies**, et le **diagnostic par comparaison**

L'affichage des images est dépendant du temps d'archivage qui peut-être plus ou moins long, **ce service n'est pas conseillé pour de la prise en charge en urgence.**



Ce service s'adresse aux **professionnels habilités exerçant en ville** ainsi qu'aux **établissements non adhérents à MIRC**. Il permet d'accéder au dossier d'imagerie via le portail sécurisé [Vue Share](#), accessible partout en France, depuis un navigateur internet. L'accès est conditionné à une authentification par carte CPS et e-CPS et à la saisie d'un code de partage transmis par le patient. Service non compatible avec un accès à l'imagerie en urgence.

Ce dispositif repose sur la remise, par le patient, d'un **courrier code de partage**, généré par l'établissement producteur.

Conditions de mise en œuvre des services E&P - MIRC

1 Le conventionnement de votre établissement ou structure de santé avec le GRADeS CVL

Les principales implications du conventionnement :

- ▶ Désignation d'un **Correspondant MIRC** dans votre établissement ;
- ▶ Définition et respect de la **gestion des droits d'accès** et des conditions d'utilisation des services échange et partage ;
- ▶ Respect du contenu et des **modalités d'information au patient** ;
- ▶ Gestion des **demandes patients** (demande opposition/demande d'accès à l'imagerie) ;
- ▶ Collaboration avec le GRADeS CVL pour le **suivi des traces de partage** ou d'accès aux examens dans le cadre des usages ;
- ▶ Participation à la **gouvernance régionale** du projet échange et partage MIRC ;

2 La signature de la charte échange et partage

Tout professionnels d'établissement souhaitant accéder aux examens d'imagerie via les communautés de partage régionale doit avoir signer la **charte d'E&P** et réaliser la **formation e-learning**

Conditions à la mise en œuvre des services - MIRC

 Le **service de communauté de partage** s'appuie sur le **consentement implicite** du patient.

 Le **service de diffusion externe** s'appuie sur un **consentement explicite** du patient, il fournit le courrier code de partage.

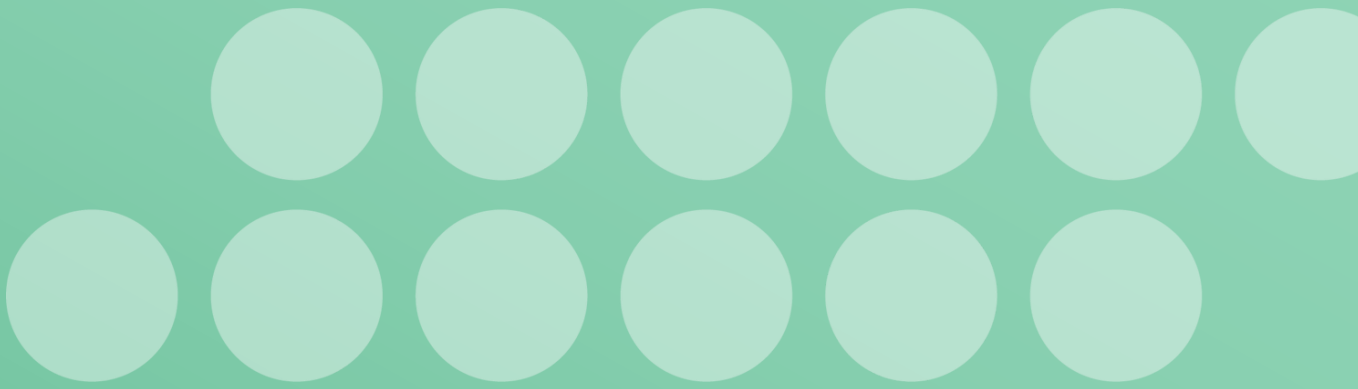
3 Une information préalable du patient au partage de ces examens par l'établissement producteur

L'information du patient est obligatoire et doit être diffusée à tous les niveaux de prise en charge

- ▶ Information par l'établissement producteur de l'examen : par voie d'affichage (affiche + note) et dès que possible à l'oral auprès du patient
- ▶ Contenu et modalité d'information patient communs à tous les établissements ou structures de santé participant au service
- ▶ Seulement en cas d'urgences vitales, le ou les examens peuvent être partagés sans information préalable du patient (services non adaptés à une prise en charge en urgence)

4 Gestion des demandes d'opposition au partage par le patient

- ▶ Le patient dispose de la possibilité de s'opposer au partage **d'un ou plusieurs examens, ou de la totalité de ses examens** (antérieurs et futurs) via un [formulaire de demande patient](#).
- ▶ Elles doivent être **centralisées au niveau du correspondant MIRC** et de la direction des usagers de votre établissement pour être traitées selon les directives indiquées dans la **convention Echange & Partage**



1

Communauté de partage régionale

Comment visualiser les antécédents d'un patient ?

Quels sont les établissements partenaires ?

Comment comparer des examens provenant d'un autre établissement ?

Communauté de partage régionale :

Rechercher les antécédents de mon patient

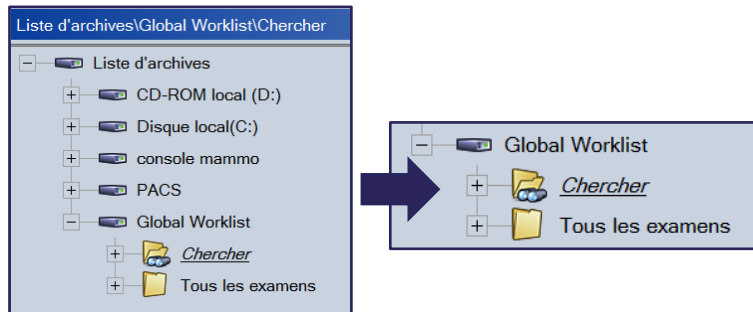
1



Accéder aux antécédents d'imagerie depuis Vue PACS (PACS)

- **Vue Pacs** : Accès réservé aux signataires de la charte échange et partage, fournie par le correspondant MIRC
- Entrer vos identifiants (Utilisateur = matricule)

2



- La communauté MIRC apparaît sous le répertoire « **Global Worklist** »
- Cliquer sur le répertoire « tous les examens »
- Les examens d'un patient provenant des 2 dossiers peuvent être comparés

3

Nom du patient	ID du patient	Date de naissance	Date ②	Modalités	A un compte rendu	Nombre d'...	ID du site ③	Émetteur ④
test,test* ①								
Test, Test	xx	06/06/2012	07/06/2012	RF	N	3	423	csrom41200
Test, Test	4547	Inconnu	02/11/2013	RF	N	2	423	csrom41200

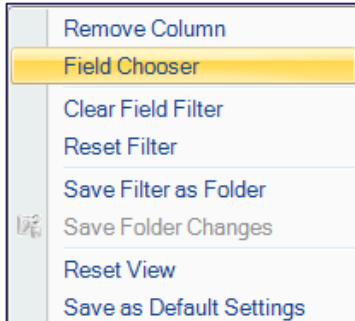
- ① Entrer les critères de recherche (nom, prénom). Appliquer les mesures d'identitovigilance (date de naissance, homonymie) - *pour étendre la recherche.
- ② Limiter la recherche sur la période de l'examen recherché
- ③ ID du site et Émetteur déterminent l'établissement où a été fait l'examen
- ③ ④ L'émetteur est le nom du serveur PACS. Il est basé sur le code postal de l'établissement

➡ Pour ouvrir un examen, double clic sur la ligne de l'examen

Communauté de partage régionale :

Rechercher les antécédents de mon patient

4



Filtrer les données de l'archive en définissant des critères :

- Cliquez avec le bouton droit sur l'en-tête d'une colonne et choisissez sélecteur de champs.
- Faites glisser le champ à afficher jusqu'à l'emplacement souhaité.

Pour enregistrer un filtre en tant que dossier :

- Cliquez avec le bouton droit sur la fenêtre et choisissez Enregistrer le filtre comme dossier.
- Cliquez sur Enregistrer le filtre comme dossier  dans l'onglet Afficher de la barre d'outils.

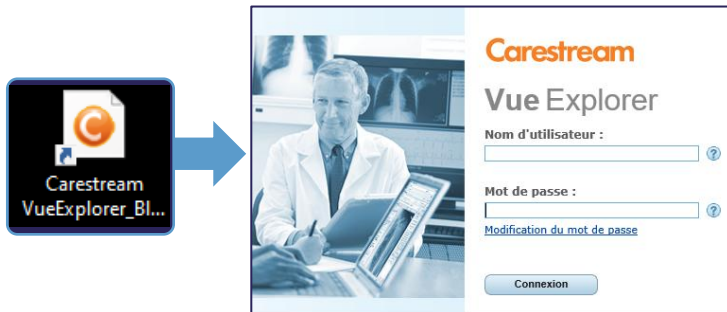
Remarques

- Un examen récent (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher, l'examen n'étant pas encore présent sur le Data Center
- Les examens d'un même patient réalisés dans des établissements différents n'apparaissent pas dans l'historique du patient
- Le PACS considère que les examens d'établissements différents sont des examens de patients différents (IPP différents)
- Les examens d'établissements différents ne peuvent être modifiés
- Il est déconseillé d'utiliser la communauté régionale pour lire les examens de votre établissement, car ce lien utilise la bande passante inutilement.

Communauté de partage régionale :

Rechercher les antériorités de mon patient

1



Accéder aux antériorités d'imagerie depuis Vue Explorer (web)

- Utiliser sur le bureau Windows l'icône « **PACS Web** » afin de se connecter au PACS.
- Se connecter au PACS Vue Explorer avec les mêmes identifiants PACS. LettresMatricule + Mot de passe habituel du PACS.

2



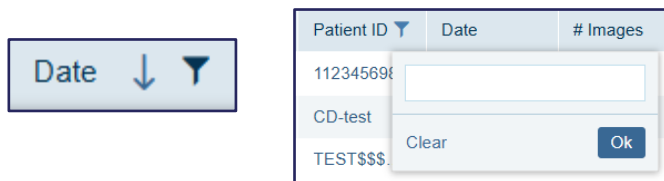
- Cliquer sur l'arborescence « **MIRC** ».

3



- En recherche libre, possible de saisir « nom,prenom, sexe, date de naissance, H/F »

4



- Possibilité de filtre sur les colonnes du tableau de résultat.
- Possibilité d'enregistrer les filtres.

➡ Pour ouvrir un examen, double clic sur la ligne de l'examen

Communauté de partage régionale :

Les établissements partenaires - MIRC

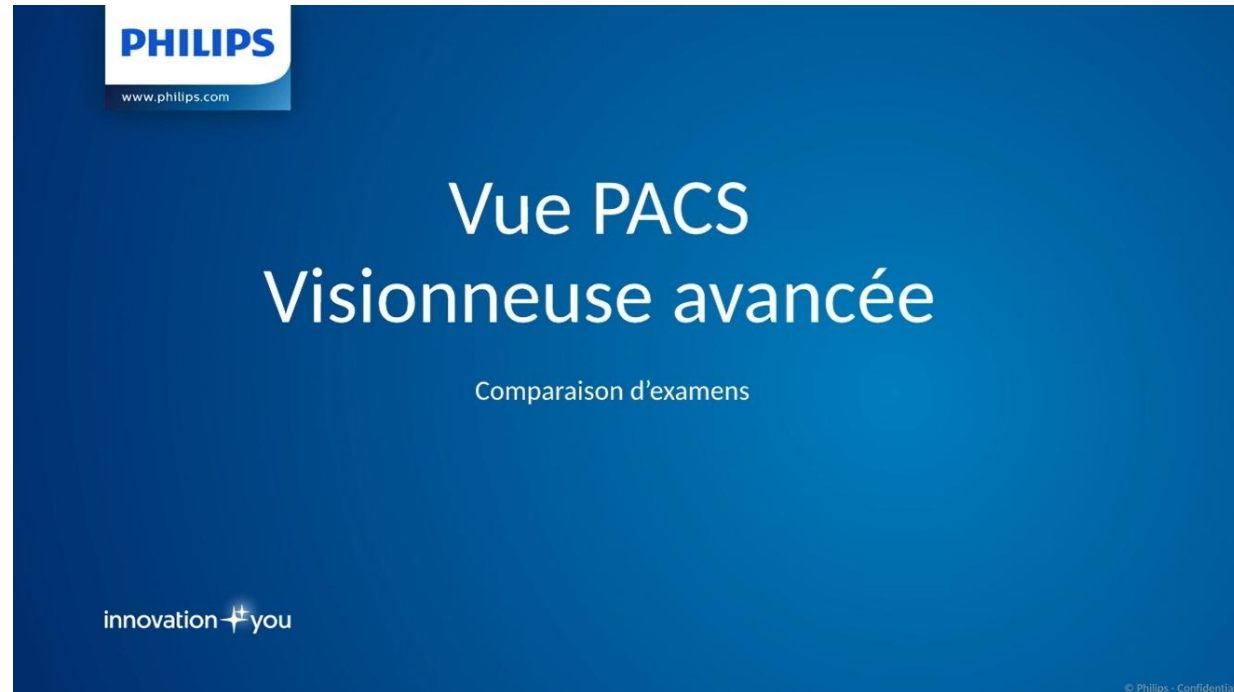
CENTRES	Champ EMETTEUR	Champ SITE
Amboise Château-Renault (CHIC)	csamb37400	426
Blois (CH)	cschb41000	414
Bourges (CH)	csbrg18000	402
Chartres (CH)	cscha28630	409
Châteaudun (CH)	cschd28200	412
Châteauroux – Le blanc (CH)	cscht36019	403
Dreux (CH)	csdrx28000	407
Gien (CH)	CH_GIEN	427
Issoudun (CH)	csiss36105	424
Loches (CH)	csloc37600	406
Nogent le Rotrou (CH)	csngr28401	208
Orléans (CHR)	csorl45000	213
Pithiviers (CH)	cspit45300	418
Romorantin (CH)	csrom41200	423
Tours (CHRU)	cstrs37000	401
Vierzon (CH)	cschv18100 / DCM%	415
St Amand Montrond (CH)	cssam18200	419
Centre St Jean – St Doulchard	scsosj18230	421
Vendôme (CH)	csven41106	425

CENTRES IMAGERIE	Champ EMETTEUR	Champ SITE
IMAGERIE 37 j+1	csima37542	1407
IMEGA j+1	csgat45200	1414
CIBER CHTX j+1	cschx36000	1408

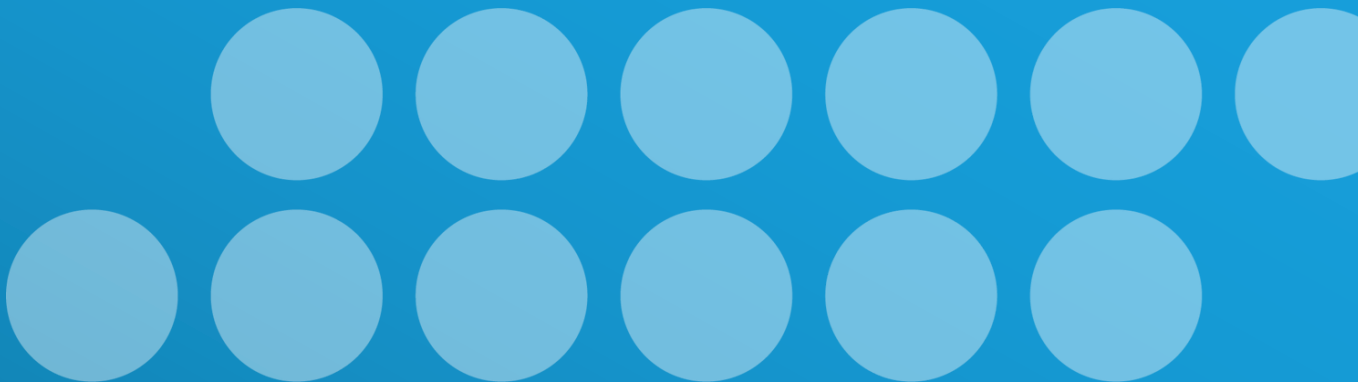
Etablissements non référencés		
CH Montargis (CHAM)	-	-

Communauté de partage régionale :

Comparaison d'examens avec des IPP différents



<https://youtu.be/D-hrrDpB2os>



2

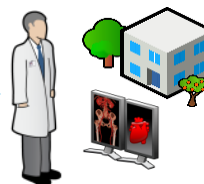
Diffusion externe

Comment transmettre les résultats d'examens d'imagerie à la médecine de ville ?

Diffusion externe à la médecine de ville



Edition et remise du courrier code de partage au patient par l'établissement producteur de l'examen



Accès par le Professionnel de Santé aux images et compte-rendu depuis le portail VueShare, suite à la remise du code de partage par le patient

1 Courrier code de partage

MIRC ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AUX EXAMENS D'IMAGERIE MÉDICALE RÉALISÉS AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS

Mme. M. [REDACTED]

» Ce document est PERSONNEL et CONFIDENTIEL « À conserver précieusement »

Les instructions et le code d'accès personnel figurant ci-dessous permettent, aux professionnels de santé que vous consultez, de visualiser de façon sécurisée sur ordinateur vos examens d'imagerie médicale réalisés au Centre Hospitalier Régional d'Orléans.

Seul un professionnel de santé en exercice peut accéder à votre dossier d'imagerie en s'authentifiaant avec sa carte de professionnel de santé.

Pour autoriser un professionnel de santé que vous consultez à visualiser vos examens, vous devez lui présenter ce document.

INSTRUCTIONS POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ*

*Retrouvez le guide complet depuis la page d'accueil du portail en cliquant sur l'icône

Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://imagerie-MIRC.sante-centre.fr>

Pour votre première connexion, insérez votre carte CPS dans le lecteur.

Sur le portail d'authentification, choisissez le mode de connexion CPS et entrez votre numéro de carte à quatre chiffres. Le système affiche le certificat de la carte CPS et vous inscrit définitivement dans l'annuaire des utilisateurs du portail.

Pour les connexions ultérieures, vous pouvez configurer votre compte permettant un accès par code à usage unique envoyé par SMS ou par mail : cochez la case « j'accède à mon compte » et suivez les instructions.

Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à la page d'accueil du portail Vue Share. Pour visualiser les examens d'imagerie de votre patient, vous devez saisir le module d'ajout de code de partage :

- Le code d'accès personnel de votre patient : **22393028**
- Le prénom de votre patient : [REDACTED]
- La date de naissance : [REDACTED]

Le nom du patient et la liste de ses examens d'imagerie s'affichent dans une nouvelle fenêtre.

- Cliquez sur l'examen voulu pour l'afficher dans une visionneuse DICOM.

Remarque : tout accès au dossier imagerie d'un patient est enregistré et tracé.

* Vous avez un doute sur des caractères confondants dans le code ? 0 = chiffre zéro ; 1 = chiffre un ; 2 = lettre S majuscule ; 3 = lettre O ; 4 = lettre L ; 5 = lettre I ; 6 = caractère minuscule dans les codes

Besoin d'informations : <https://www.esante-centre.fr/mirc>

Pour les professionnels de santé : support et suivi

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Hotline : 02 54 70 55 22
Par mail : support.mirc@sante-centre.fr

Pour les patients

Demande auprès de :
Direction des Usagers et de la Qualité
CHR ORLÉANS, CS 86709
45067 ORLÉANS CEDEX 2

2 Connexion au portail « Vue Share »

santé connect

PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Carte de professionnel de Santé

CPS
CARTE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ
MÉDECIN
0 960000000
0000000000
expiré le 03/2014

Authentification

Login ou mail

Mot de passe

Soumettre

Aller vers ProSanté Connect

Lire Carte PS

Accéder à la gestion du compte

3 Ajouter un dossier

S'il s'agit d'un nouveau patient, ajoutez son dossier avant d'entrer le code de partage

4 Entrez code, prénom, date de naissance indiqués sur le courrier

Ajouter un dossier

mes dossiers

Affichage: Par code Par examen

Code Nom Prénom Date de naissance jj/mm/aaaa Sexe Établissement

Dossier accessible

Réinitialiser les filtres

Afficher 10 entrées

ÉTAT	CODE	NOM	PRÉNOM	DATE NAISS.	ÉTABLISSEMENT	NOUVEAU DE PARTAGE	SEXE	AJOUTÉ LE	EXPIRATION
					CHU de Tours	Patient	Femme	05/12/2022	05/03/2023
					CHU de Tours	Patient	Homme	02/12/2022	02/03/2023

5 Double clic sur l'examen à visualiser

MIRC Mes dossiers

Nom Prénom du patient

Liste des examens

DATE D'EXAMEN	DESCRIPTION	TYPE	IMAGES
19/10/2022	Age Osseux (Rx)	Radiologie	
09/05/2019	Poumons (Rx)	Radiologie	
18/03/2019	Chocho Abdo	Echographie	
22/06/2016	Poumons (Rx)	Radiologie	

Affichage de 1 à 4 sur 4 entrées

6 Accédez aux images et au Compte-rendu

Patient Reports

Report date: 11/25/2022
(Report matches study selected on Patient History page)

IMAGERIE

COMPTRE RENDU

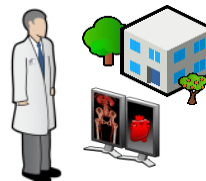
14

[Lien vers guide utilisateur](#)

Diffusion externe à la médecine de ville



Edition et remise du courrier code de partage au patient par l'établissement producteur de l'examen



Accès par le Professionnel de Santé aux images et compte-rendu depuis le portail VueShare, suite à la remise du code de partage par le patient

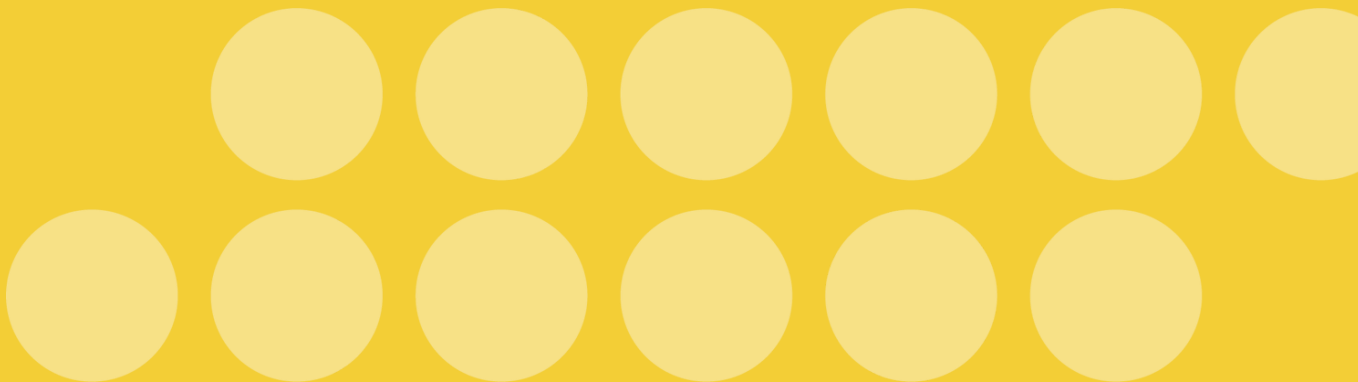
Remarques

Pour l'établissement producteur :

- Un délai sécuritaire de 8 minutes entre l'enregistrement administratif du patient et la génération du courrier code de partage, doit être respecté pour générer correctement son code.
- Le code de partage est unique pour chaque patient, par établissement.
- Le courrier code de partage est remis au patient à chaque passage en établissement.
- La transmission du courrier par le patient matérialise son consentement.
- Le service de diffusion externe évoluera progressivement vers un accès simple aux images médicales, directement depuis le DMP du patient, via les solutions DRIMbox.
- Vue Share n'est pas un portail patient, seul les professionnels habilités y accèdent au moyen de leur CPS/eCPS

Pour le professionnel accédant :

- Le courrier code de partage donne accès aux examens produits par l'établissement, pour le patient.
- Les examens sont visibles depuis VueShare, 24h après leur production.
- Tout professionnel habilité peut accéder aux examens depuis VueShare, partout en France.



3

QUIZ

Montrez que vous êtes incollable sur les services d'échange et partage MIRC !

QUIZ – Services d'échange & partage

Il est conseillé d'utiliser la communauté de partage régionale pour lire les examens de votre établissement

Vrai

Faux

QUIZ – Services d'échange & partage

Il est conseillé d'utiliser la communauté de partage régional pour lire les examens de votre établissement

Vrai

Faux

i Il est déconseillé d'utiliser la communauté de partage régionale pour lire les examens de votre établissement, car ce lien utilise la bande passante inutilement, le temps de chargement sera plus long que de passer par votre PACS.

QUIZ – Services d'échange & partage

Tous professionnels d'établissement producteur d'imagerie souhaitant accéder aux examens d'imagerie via la communauté de partage régionale doit signer la charte d'E&P et réaliser la formation e-learning

Vrai

Faux

QUIZ – Services d'échange & partage

Tous professionnels d'établissement producteur d'imagerie souhaitant accéder aux examens d'imagerie via la communauté de partage régionale doit signer la charte d'E&P et réaliser la formation e-learning

Vrai

Faux

i Toute consultation d'informations médicales via la communauté de partage régionale fait l'objet d'un enregistrement nominatif. Des contrôles qualité sont réalisés pour garantir un respect des droits d'accès.

QUIZ – Services d'échange & partage

Concernant la communauté de partage régionale : Un examen produit récemment (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher

Vrai

Faux

QUIZ – Services d'échange & partage

Concernant la communauté de partage régionale : Un examen produit récemment (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher

Vrai

Faux



Un examen récent (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher, l'examen n'étant pas encore présent sur le Data Center. L'affichage des images est dépendant du temps d'archivage qui peut-être plus ou moins long. **Ce service est déconseillé pour de la prise en charge en urgence.** ²²

QUIZ – Services d'échange & partage

Concernant le service de diffusion externe : Les examens sont visibles depuis VueShare, immédiatement après leur production.

Vrai

Faux

QUIZ – Services d'échange & partage

Concernant le service de diffusion externe : Les examens sont visibles depuis VueShare, immédiatement après leur production.

Vrai

Faux



Les examens sont visibles depuis le portail de diffusion externe « VueShare », **environ 24h** après leur production, en raison du délai de synchronisation entre les données d'imagerie stockées sur le PACS de l'établissement producteur et l'archivage de ces mêmes données sur le Data Center.

QUIZ – Services d'échange & partage

Un patient originaire de Lille, venu en région Centre pour visiter les châteaux de la Loire, a dû réaliser un examen d'imagerie dans votre établissement, à la suite d'une chute. Son médecin traitant, exerçant à Lille, souhaite accéder à cet examen.

Impossible pour le médecin traitant, car il n'exerce pas en région Centre-Val de Loire

Le médecin traitant peut accéder à l'examen depuis VueShare, grâce à la transmission du courrier code de partage par son patient

QUIZ – Services d'échange & partage

Un patient originaire de Lille, venu en région Centre pour visiter les châteaux de la Loire, a dû réaliser un examen d'imagerie dans votre établissement, à la suite d'une chute. Son médecin traitant, qui exerce à Lille, souhaite accéder à cet examen.

Impossible pour le médecin traitant, car il n'exerce pas en région Centre-Val de Loire

Le médecin traitant peut accéder à l'examen depuis VueShare, grâce à la transmission du courrier code de partage par son patient



Pour les établissements ayant déployé le service de diffusion externe à la médecine de ville, les examens produits sont visibles depuis le portail de diffusion externe « VueShare » partout en France, au moyen de la carte CPS/eCPS et d'une connexion à un navigateur internet. Ce service a pour vocation d'évoluer vers la solution DRIMBox.

Merci de votre attention



Vous venez d'effectuer avec succès votre formation aux services d'Echange et Partage !

Vous pouvez consulter et signer la [Charte Echange et Partage](#) afin de disposer des droits d'accès au service de communauté de partage régionale

En cas de questions, contacter le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent régional referent-mirc@esante-centre.fr

